



## **INFORMATIONS**

Chères Steigeoises et chers Steigeois,

Le gouvernement, en cette période de crise sanitaire sans précédent, a décidé de reporter à une date ultérieure l'installation du nouveau conseil municipal et de ce fait l'élection du maire et des adjoints.

Aussi, mon mandat de maire est prolongé comme celui des adjoints aussi longtemps qu'il le faudra afin que notre collectivité bénéficie d'un exécutif pour gérer les affaires courantes et prendre les décisions indispensables à la bonne marche de la commune.

Compte tenu du contexte actuel, je vous adresse cette lettre d'informations pour faire le point de la situation.

### **1 - Elections municipales du 15 mars dernier.**

Tout d'abord, je tiens à remercier les 15 candidats d'avoir eu le courage de se présenter et de s'engager au service de notre village que nous aimons tous.

Toutes les candidates et tous les candidats de la liste présentée par l'adjointe Monique HOULNE ont été élus au premier tour, malgré un contexte compliqué. Je tiens à les féliciter chaleureusement. Je remercie aussi les électeurs qui ont eu le courage de se déplacer pour aller voter et ainsi marquer leur attachement à la vie démocratique.

Pour la petite histoire, c'est la troisième fois depuis 1935 que tous les candidats nécessaires sont élus au premier tour de scrutin : années 1953, 2008 et 2020.

A mon avis ces élections auraient dû être reportées à la rentrée. Celles de 2007 ont bien été décalées d'un an pour cause d'élections présidentielles.

Dans l'immédiat et en étroite collaboration avec les adjoints Christian HEIM et Monique HOULNE, je continuerai ma mission auprès de vous.

### **2 - La crise sanitaire un dur combat**

Ensemble toutes et tous nous devons lutter pour enrayer cette épidémie en appliquant toutes les directives et consignes sans exception et notamment les gestes barrière :

- Se laver régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades
- Garder une distance au-delà d'un mètre avec une personne

Les déplacements sont limités à des nécessités et aux besoins essentiels de notre vie. N'oubliez pas de vous munir de l'attestation individuelle de déplacement dérogatoire qui doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel.

Pour les autres mesures dans le cadre du confinement, les médias diffusent largement les consignes et sanctions appropriées.

Mesures prise au niveau de la commune :

- Le secrétariat de la mairie est fermé au public. Marie Line continue à assurer le secrétariat et reçoit vos appels téléphoniques au 03 88 57 17 54 et vos mails à [mairie.steige@gmail.com](mailto:mairie.steige@gmail.com)
- En urgence, le maire reçoit vos appels au 06 89 74 72 30
- Angélique QUIRIN est en activité dans le bâtiment scolaire : entretien, nettoyage de printemps et travaux programmés par la directrice d'école etc...
- Christophe PRINZ continue son travail en solitaire selon les urgences du moment.

Tous les trois reçoivent les directives du maire et des adjoints et sont obligés d'appliquer rigoureusement entre eux les gestes barrière et de limiter les contacts physiques avec la population.

Tous les bâtiments sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre : mairie, bâtiment scolaire, espace d'animation rural, l'église pouvant recevoir plus de 300 personnes est fermée conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars.

La zone de loisirs est interdite à tout attroupement et jeux collectifs quel que soit le sport, même la pratique du vélo.

### **3 - Aide à la personne**

Un certain nombre de bénévoles est prêt à rendre service dans plusieurs domaines.

Les personnes âgées ou isolées qui auraient besoin d'aide pour faire leurs courses ou pour une autre aide particulière en cette période de crise sanitaire peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie ou directement auprès du maire.

Le personnel soignant qui est à la recherche de garde pour leurs enfants est invité à le signaler au secrétariat de la mairie.

### **4 - Chloration de l'eau potable**

Suite à une décision de l'Agence Régionale de la Santé, par mesure de précaution, le SDEA met en œuvre la chloration de l'eau potable.

### **5 - Déchets du cimetière**

Afin de se conformer aux règles du tri des déchets, les particuliers, à partir de maintenant, sont priés d'emporter chez eux les déchets du cimetière pour en assurer individuellement le tri. Les poubelles collectives ont été supprimées. Une affiche a été posée à l'entrée du cimetière.

Bien entendu, il est formellement interdit de jeter les déchets aux alentours du cimetière.

### **6- Réglementation concernant les feux**

Les feux dits « de jardins » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental qui dispose que l'incinération à l'air libre de déchets ménagers, déchets verts, branches et tontes de gazon est interdite. La solution étant la collecte en déchèterie ou le compostage. Il est également interdit de faire du feu en forêt de mars à octobre.

## 7 - Commerces alimentaires et produits fermiers Steigeois

- Le commerce alimentaire « **les Délices de Chênesire** » reste ouvert au public aux horaires habituels le mardi, vendredi et samedi en respectant les règles sanitaires en vigueur. Il signale également qu'il bénéficie d'un point de retrait *locavor* en partenariat avec *locavor* de Triembach-au-Val  
Toute personne peut passer commande de produits locaux (fruits, légumes, viandes, produits laitiers, savons etc.) sur le site internet ***locavor.fr*** et retirer sa commande le samedi au magasin à Steige aux heures d'ouverture. C'est sans abonnement, on commande ce qu'on veut, quand on veut et on paie directement en ligne avec sa carte bancaire. Pour tout renseignement 06 14 47 47 54
- **La ferme du Manou** : Roméo propose ses produits disponibles : viandes de bœuf et de porc le contacter au 06 31 73 62 16
- **La ferme du Jodie** : David propose ses produits de la ferme disponibles au détail sur commande pour chaque fin de semaine : viande de bœuf, porc et charcuterie le contacter au 06 83 19 32 09
- **Le dépôt de pain/ boulangerie**  
Le boulanger confirme que pour l'instant le dépôt de pain reste ouvert aux horaires habituels.

Avant de terminer mon propos, je voudrais apporter, au nom de vous toutes et de vous tous, mon soutien et ma reconnaissance à tous les personnels de santé, sans oublier les aides-soignantes, les auxiliaires de vie, les accueillantes familiales, les aides à domicile.

Toutes ces personnes consacrent tout leur temps, toute leur énergie à soigner en première ligne, en mettant en danger leur propre vie, les nombreux malades dont le flux ne cesse d'augmenter.

N'oublions pas non plus toutes celles et tous ceux qui se rendent tous les jours à leur travail pour assurer notre ravitaillement et pour éviter une catastrophe économique sans précédent.

Tous ensemble et chacun à son niveau nous réussirons à stopper cette épidémie et à sauver des centaines voire des milliers de vie.

Le civisme et la solidarité sont indispensables pour mener à bien notre lutte.  
Bon courage.

Très cordialement

Au nom de la municipalité  
Le maire

Roland MANGIN